



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 8 avril 2015 n°43 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la Formation Professionnelle Continue dans les Entreprises CVTS-5

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : tous les 5 ans

Demandeur : CEREQ

Au cours de sa réunion du 25 mars 2015, la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail a examiné le projet d'enquête européenne sur la Formation Professionnelle Continue dans les entreprises « Continuing Vocational Training Survey 5th edition ».

Il s'agit de la cinquième édition de l'enquête CVTS, elle portera sur l'année 2015 et sera réalisée en 2016. L'enquête CVTS fait l'objet d'un règlement européen (Règlement No 1552/2005 du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relatif aux statistiques sur la formation professionnelle en entreprise), qui impose aux Etats la collecte des données tous les 5 ans.

La stratégie européenne s'articule autour de trois principales enquêtes : AES (Adult Education Survey), LFS (Labour Force Survey) et CVTS. AES donne des informations sur la participation des individus aux activités d'éducation et de formation tous les 5 ans ; LFS fournit des évolutions annuelles pour une série limitée d'indicateurs ; et CVTS complète AES tous les 5 ans en éclairant les stratégies des entreprises pour le développement des qualifications des salariés.

Le principal objectif de l'enquête est de fournir des indicateurs comparables en Europe et dans le temps sur le financement de la formation continue par les entreprises et leurs politiques de formation. Le questionnaire se décline en 8 grandes thématiques : données structurelles de l'entreprise ; politique et stratégie de gestion de la main d'œuvre et de formation continue ; modalités de formation (cours et stages, formation en situation de travail, rotation sur poste, etc.) ; données quantitatives sur la formation (stagiaires, heures, organismes dispensateurs) ; données financières ; évaluation des formations (qualité, impact, difficultés) ; raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas dispensé de formation professionnelle continue ; contribution de l'entreprise à la formation professionnelle initiale. Comme pour les précédentes éditions, le volet français de CVTS-5, outre les questions européennes, associera quelques questions françaises complémentaires.

Lors de la précédente édition, les données françaises ont été collectées et transmises dans les délais impartis à Eurostat. Elles ont été publiées dans des tableaux d'indicateurs sur le site Internet d'Eurostat. Les exploitations des données ont donné lieu à de nombreuses publications. En outre, l'enquête précédente a permis de dresser un état des lieux sur les pratiques de formation des entreprises avant la réforme de la formation professionnelle de 2014.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Avec la suppression de la source fiscale « 2483 » à partir de l'année 2015, l'enquête CVTS sera une source centrale sur la formation professionnelle continue financée par les entreprises en France. Elle sera utilisée pour suivre la mise en application de la réforme sur la formation professionnelle.

Les unités enquêtées sont les entreprises de 10 personnes et plus de France métropolitaine, à l'exclusion des secteurs de la santé humaine et de l'action sociale, de l'enseignement et de l'administration publique. Dans la continuité des précédentes éditions, la taille de l'échantillon devrait être d'un peu plus de 8 500 entreprises, ce qui conduirait à environ 5 000 entreprises répondantes. Les entreprises du secteur privé seront tirées dans le répertoire SIRUS par l'INSEE. Conformément au règlement européen, l'échantillon sera stratifié en 20 catégories Nace et en 6 classes de taille. Les entreprises seront interrogées par téléphone avec un support CATI entre septembre et décembre 2016. Compte tenu des allègements du questionnaire européen, le temps moyen d'interrogation pour CVTS5 devrait être de 35 minutes environ.

Le Céreq participe à une Task-Force européenne composée de représentants des Etats-membres participant à l'enquête. Pour le volet français, un comité de pilotage sera constitué et regroupera le Céreq, la DARES, l'INSEE, la DGEFP, la DEPP, le CNEFOP, le CNEFP et des directeurs de ressources humaines. Les partenaires sociaux seront également consultés.

La phase de conception, préparation, coordination avec Eurostat et traitement sollicitera 2 chargés d'études du Céreq avec le soutien de la Dares. La division Sondage de l'Insee sera aussi mobilisée pour les phases de tirage de l'échantillon et de pondération. La collecte des données (réalisée par voie téléphonique et éventuellement par courrier) sera effectuée par un ou plusieurs prestataires choisis par appel d'offres. Compte tenu des coûts relatifs à la précédente édition, les coûts externes de la collecte sont estimés à environ 365 k €.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.